

ville R. M. 23 / 5 / 85

Benet

Nouvelle République

Jeudi 23 mai 85

Pour faire cohabiter l'arbre la haie et l'agriculture

C'est à la salle polyvalente de Benet que s'est tenue la première assemblée générale de l'association communale favorable au reboisement. Une présentation de l'association a d'abord permis aux membres présents de mieux comprendre le pourquoi de cette réalisation.

Les membres fondateurs ont exposé les raisons qui les ont poussés à se regrouper, raisons qui d'ailleurs ont déjà été évoquées dans des articles parus en novembre 1984 ainsi que dans le bulletin municipal.

En effet, si la suppression de certaines haies composées de bois morts apparaît plus que nécessaire, il n'en demeure pas moins vrai que de nombreuses variétés d'arbres constituent des brise-vent, tout en produisant du bois de feu. Selon les membres de l'association, si on ne remplace pas ces lignes boisées ou si de nouvelles ne sont pas créées, le bois deviendra dans quelques années un produit rare dans notre région.

Face aux exigences de l'agriculture d'aujourd'hui, l'arbre et la haie peuvent encore avoir leur place, c'est cette place qui doit être envisagée et c'est à chacun d'y penser. C'est donc bien en terme de sensibilisation pour la promotion de la végétation boisée que se situe cette nouvelle association. Les buts énoncés au cours de l'assem-

blée générale sont d'ailleurs empreints de cette volonté de faire « cohabiter » l'arbre, la haie et l'agriculture.

A cet effet, certains agriculteurs ont fait état de réalisations effectuées ces dernières années, tandis que d'autres ont évoqué des plantations plus anciennes. Ces témoignages ont amené les membres de l'association à envisager pour septembre une soirée d'informations animée par des techniciens sur les haies brise-vent, leur mise en place judicieuse, leur entretien et leur effet sur l'agriculture, afin que rien ne soit entrepris qui soit néfaste ou nuise à celle-ci.

Pour envisager son action de façon réfléchie, le conseil d'administration de l'association est composé de trois collèges égaux en nombre : un groupe d'exploitants agricoles, un groupe de propriétaires non exploitants et un groupe d'habitants de la commune passionnés par l'action proposée. Cette répartition a été choisie afin que la « promotion de la végétation boisée » ne soit pas l'affaire d'une seule catégorie mais qu'elle soit un moyen d'écoute et de rencontre pour que les actions qui sont et seront menées puissent être réfléchies par d'éventuelles concertations préliminaires.

Par ailleurs, comme cela avait été cité dans le bulletin municipal, des propositions seront faites à la municipalité afin qu'une action de boisement ou de reboisement soit entreprise sur les espaces incultes dont la commune est propriétaire. Il a été rappelé que la condition essentielle d'une action de reboisement cohérente telle que l'entendent les membres de l'association est : qu'elle ne gêne en aucune manière l'activité agricole.

Le groupe d'étude constituant le premier conseil d'administration a été reconduit dans ses fonctions ; il se propose de continuer à réfléchir aux actions concrètes et matérielles à mener avec l'ensemble de ses adhérents, pour l'automne prochain.

Rendez-vous est pris en septembre pour une soirée d'information pratique en vue de réalisations concrètes et de nouvelles adhésions.

Aux boulistes

Retenez bien les dates des dimanches 26 et lundi 27 mai, grand concours de boules en bois de Nessier, Maraichine, stade de Benet. Dimanche 27 mai, trois coupes seront mises en jeu.

Association composée de 3 collèges.

Benet

Ouest France du 6.01.89

Pour que pousse le frêne sans que l'on freine la pouss

« Pouce, je frêne » : tel est le nouveau slogan lancé par l'Association communale favorable au reboisement (l'ASSOCOFAR). Plus de deux cents pieds de jeunes frênes ont été plantés samedi 31 décembre sur plus de huit cents mètres par les membres et adhérents de la société. Cette opération reboisement (Pouce je « frêne ») déléguée au vice-président Michel Biraud et décidée lors du dernier conseil d'administration doit se renouveler trois autres fois. La prochaine journée aura lieu le samedi 4 février. Il est envisagé lors de cette rencontre de boiser plus de mille mètres. En utilisant du matériel perfectionné, les « reboiseurs » ont fait la démonstration qu'ils pouvaient avoir un programme ambitieux de plantation.

Les quatorze participants qui se sont relayés au cours de cette journée ont apprécié l'organisation de cette rencontre et la bonne humeur qui y régnait. Rien ne semble entamer leur détermination. Lors du repas pris en commun, il a été question des positions et orientations de l'association. Si l'information est nécessaire, l'action est indispensable. Les membres affirment solennellement : « Il convient de mener des actions concrètes de reboisement. » Par ailleurs, l'association semble faire des émules. Certaines communes assez éloignées souhaitent bénéficier des statuts originaux de cette société de Benet. Ainsi, le président Jean-Philippe Regnier fait savoir qu'il convient de mettre en place systématiquement des associations communales de reboisement ; dès lors lorsqu'un aménagement foncier est décidé. Un dossier en ce sens est en cours de réalisation pour être porté sur le bureau des ministères.

Le passage d'autoroute accompagné d'un aménagement foncier sur un kilomètre de large de chaque côté est l'exemple type de l'opportunité de ces associations dans chaque commune.

Ces thèmes seront abordés en détail, le jour de l'assemblée générale prévue le 22 avril. D'ici là, rendez-vous est donné place du Champ-de-Foire, à 9 h 30, le samedi 4 février. Toutes les personnes ayant des questions à poser ou désirant adhérer à l'association peuvent y participer.



Ste-Hermine

SIVOM : le point sur le déroulement de l'ORAH dans le canton

Le SIVOM du canton de Sainte-Hermine s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-de-Beugné. En dehors des maires et délégués de chaque commune assistaient également à cette réunion : MM. Chaigne, chargé de mission du Bureau d'études et de conseils en action économique ; bureau receveur syndicat ; Vézin, directeur du CDHR et Mme Kleijwegt, sa collaboratrice ; Brillouet, directeur du FPA ; et Bétou, secrétaire administratif du SIVOM.

Déroulement de l'ORAH dans le canton. Le nombre des dossiers déposés afin de bénéficier des avantages accordés pour l'amélioration de l'habitat s'élève à trente-six en 1988 contre soixante-sept en 1987. Il ressort que la concentration s'effectue sur certaines communes - La Réorthe, La Lande...

prunts et globalement l'allègement de l'annuité sera de 11 000 F environ en 1989.

Et aussi

- La DDE a accepté de limiter le coût d'intervention de son service pour la réorganisation des

tournées du ramassage des ordures ménagères à 35 600 F.

- Le projet de division du terrain cédé au SIVOM par l'OPDH en quatre parcelles de 498, 5846 et 894 m² a été adopté. Le prix de vente de ces parcelles a été fixé à 40 F HT le m².

La Châtaigneraie

Etat civil

Naissances. - Clément Poupin, 34, rue du Fief-de-la-Périorière ; Nathan Guérin, 26, rue du Commerce ; Noémie Guilbot, 53, rue des Jacobins.

MÉMENTO. - Mutuelle : permanence de la mutuelle locale samedi de 9 h à 12 h au centre social, tél. 51 52 63 82.

Paiement des cotisations mensuelles.

Vieux papiers : dépôt ouvert au centre social.

Ouvr. For. 22-03-89

Maillezais

Ouvr. For. du 22-03-89

Benet

Commune du Sud Vendée

Association communale favorable au reboisement : « Reboiser, plus et mieux »

Si reboiser est aujourd'hui reconnu par tous comme une nécessité, encore faut-il le faire ! La capacité de l'Association communale favorable au reboisement (ASSOCOFAR) à entreprendre des plantations n'est plus à démontrer. Elle l'a prouvé par l'opération « Pouce, je frêne » menée depuis janvier. Pour « faire plus et mieux », elle a réuni le lundi 6 mars des représentants et techniciens des instances représentatives départementales et locales :

Mlle Voyer et M. Charrier de la chambre d'agriculture ; M. Devanne, Direction départementale de l'agriculture. Une visite préalable sur le terrain a conforté les responsables de l'association dans la poursuite nécessaire de ses travaux, tant en quantité qu'en qualité. L'apport technique des représentants de la DDA et de la chambre d'agriculture s'est poursuivi l'après-midi en séance publique ; répondant ainsi aux particuliers et aux responsables de ASSOCOFAR pour améliorer leurs travaux et développer leurs actions.

C'est précisément le développement des actions en quantité qui a suscité le plus de débats. La volonté de replanter a été réaffirmée à différentes reprises, tant par les responsables de l'ASSOCOFAR que par le public présent et par l'association foncière. Selon Jean-Philippe Regnier, président de l'ASSOCOFAR : « On ne peut être favorable au reboisement, que dans la mesure où on agit et où on cherche activement à lever les effets dissuasifs nombreux. » Et de poursuivre : « Le reboisement semble en effet trop sou-



vent contrarié par des règlements qu'il apparaît pourtant possible d'aménager par simple convention si on le veut. »

La recherche d'une négociation, en vue d'un consensus, est la voie adoptée par l'association communale favorable au reboisement pour faire plus et encore mieux. A cet effet, une perche a été tendue à l'association foncière qui a rappelé en début et en fin de séance sa position favorable au reboisement. La détermination des responsables paraît entière. Dans la série « Pouce, je frêne »,

une nouvelle opération a eu lieu cette rencontre, il a été rappelé que l'assemblée générale aura lieu le 22 avril salle polyvalente.

Un futur champion au collège Saint-Martin ?

